

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
WORMHOUT
COMMUNE
HOLQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Mairie de HOLQUE



ARRETE DU MAIRE

N° 25-2026

ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT INTERDIT (Tournoi de football ASF LHC COLME du 14 mai 2026)

Le Maire de la Commune de HOLQUE,

Vu le Code des Communes,
Vu le Code de la route,

Considérant

Qu'il convient de prendre des mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers et afin d'éviter tout incident à l'occasion du tournoi de football organisé le jeudi 14 mai 2026, par l'ASF LHC COLME, sur le stade municipal de Holque,

ARRETE

Article 1 :

La circulation de tous les véhicules (sauf véhicules de secours et bénévoles USH) sera interdite dans la rue Saint Gowaërt, sur la partie comprise entre la route de Bourbourg et la rue Jules Guesde, du mercredi 13 mai 2026, au soir, jusqu'au jeudi 14 mai 2026, 20 heures.

Article 2 :

Le stationnement sera interdit sur cette même section de voirie, ces mêmes jours.

Article 3 :

Une déviation sera mise en place par les organisateurs, le mercredi 13 mai 2026 : des panneaux indiquant l'itinéraire dévié seront placés par les organisateurs à chaque extrémité de la section interdite.

Article 4 :

La signalisation nécessaire sera mise en place et sera déposée par les organisateurs.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Watten,
- Monsieur le Commandant du centre de secours de Watten,
- Madame Séverine CALLEBOUT, secrétaire ASF LHC COLME.

Fait à Holque,
Le 16 avril 2026,

Le Maire,
Fabrice LAMIAUX